



Héritage père remarié

Par lysela

Bonjour,

suite au décès de mon père remarié et décédé depuis 3 ans,
convoquer chez le notaire celui ci m informe qu' au bout de 4 ans, le montant de l héritage (part maison petits terrains)
augmente.

donc j attends car pt héritage, vu qu' il s'est remarié la part de sa femme plus importante.

question pour quelle raison l héritage augmente?

merci

cordialement

Par isernon

bonjour,

si votre père est décédé depuis 3 ans, sa succession devrait être réglé depuis longtemps, en principe la déclaration de succession au trésor public, lorsqu'elle est nécessaire, doit être faite dans les 6 mois suivants le décès sous peine de pénalités.

je ne comprends pas pour quelle(s) raison(s), une part d'héritage augmente après 4 ans.

il faut poser la question au notaire

l'épouse de votre père est héritière de votre père, sa part peut varier selon s'il existe une donation au dernier vivant et selon l'option exercée par le conjoint survivant.

salutations